



Création d'une autorisation de pratique journalière

La Fédération Française de Ball-Trap lance son application mobile pour fournir aux Clubs les outils nécessaires à la gestion des séances d'initiation et à la pratique occasionnelle du Ball-Trap sur les stands affiliés, conformément au décret n° 2020-486 du 28 avril 2020.

Pour rappel, les tirs d'initiations sont soumis à la délivrance d'une autorisation de pratique journalière et sont limités à deux séances par an, tous stands confondus. D'autre part, les chasseurs et les tireurs FFT sont également soumis à la délivrance d'une autorisation de pratique journalière mais peuvent bénéficier de plus de deux entraînements par an, tout en restant des entraînements occasionnels comme indiqué dans l'arrêté ministériel.

L'objectif de l'application est donc d'enregistrer tous les tireurs NON-licenciés à la FFBT, pratiquant le Ball-Trap sur un stand affilié, et de vérifier leur éventuelle inscription au fichier FINIADA. L'application différencie les séances d'Initiation, de la pratique occasionnelle (personne titulaire d'un titre de pratique <u>en cours de validité</u> tel qu'une licence FFT, ou, qu'une validation du permis de chasser).

Il est de la responsabilité du Président du club d'utiliser (directement ou par l'intermédiaire d'un gestionnaire) cette application. En cas de contrôle des autorités compétentes, l'application permettra de visualiser et d'enregistrer le registre officiel contenant la liste des tireurs, et ainsi éviter toutes sanctions administratives.

En préambule, il faut commencer par lire le « Guide d'utilisation de l'application mobile FFBT – Présentation » qui vous explique de manière générale le principe de fonctionnement de l'application.





Création d'une autorisation de pratique journalière

1. Création d'une Autorisation de Pratique Journalière (APJ)

Après avoir ouvert l'application et vous être connecté, cliquer sur le bouton « Créer une autorisation » soit à partir de la page d'accueil, soit du menu. La nouvelle fenêtre contenant un rappel sur le fonctionnement s'ouvre.



Informations Cette page vous permet de créer une autorisation de pratique journalière en incluant le contrôle FINIADA obligatoire. Pour cela, vous avez donc deux possibilité :

- SANS autorisation papier sur le carnet rose (autorisation dématérialisée), en saisissant dans l'application le code postal et la ville de - AVEC une autorisation papier préalablement

remplie sur le carnet rose, en saisissant son numéro dans l'application

Dans les deux cas, il faudra :

- Choisir le type de pratique • "Initiation" pour les personnes n'ayant ni licence FFT en cours de validité, ni validation du permis de chasser en cours de validité
 - · "Occasionnelle" pour les personnes avant soit une licence FFT en cours de validité, soit une validation du permis de chasser en cours de validité

- Saisir le nom, le prénom et la date de naissance de la personne - Prendre une photo recto/verso de la pièce d'identité (lors de la première utilisation, l'application vous demandera l'autorisation d'accéder à l'appareil photo), et, le cas échéant, recto/verso du titre en cours de validité autorisant la pratique occasionnelle (licence FFT ou validation du permis de chasser)

- Faire signer la personne

Créer une autorisation

Il faut cliquer sur le bouton « Autorisation papier », un formulaire de saisie s'ouvre :





Création d'une autorisation de pratique journalière







Création d'une autorisation de pratique journalière

Procéder à la saisie des données :

- Numéro Autorisation papier : c'est le numéro unique de l'attestation remplie dans le carnet rose
- Nom, Prénom et Date de naissance : informations prisent obligatoirement sur la pièce d'identité du tireur après avoir vérifié sa photo. Si jamais le tireur possède plusieurs prénoms, saisir uniquement le premier. Attention, il faut bien vérifier qu'il n'y ait pas d'erreur de saisie.
- Pièce d'identité : en cliquant sur le bouton de prise de photo, l'appareil photo de votre appareil mobile va s'activer. Il faut prendre une photo lisible de la pièce d'identité du tireur, côté recto, la photo prise est enregistrée et affichée, puis faire de même pour le verso.
- Type d'autorisation : vous avez le choix entre Initiation ou Pratique Occasionnelle. Pour la Pratique Occasionnelle, la personne doit détenir un titre de pratique en cours de validité (licence FFT ou validation du permis de chasser). Dans ce cas, vous devez prendre en photo (comme précédemment pour la pièce d'identité), le titre en question, recto puis verso. Les photos prisent apparaissent dans le formulaire.
- Signature : en cliquant dans le champ, une fenêtre s'affiche en plein écran afin de faciliter la saisie.

Une fois tous les champs renseignés, il faut cliquer sur le bouton de validation du formulaire. Un contrôle FINIADA est automatiquement lancé et le retour s'affiche :







Création d'une autorisation de pratique journalière

Vous avez 3 possibilités :

- Retour : retour au formulaire de saisie (en cas d'erreur FINIADA par exemple)
- Annuler : l'autorisation est annulée et retour à la page d'accueil (abandon de la saisie en cours)
- Enregistrer l'autorisation : l'autorisation est enregistrée

Bouton d'accès aux Filtres (si besoin)
Bouton d'accès aux Filtres (si besoin) FINIADA Synchro Le 01/07/2020 Burger C 0 15h11 PO O O O 18h35 D 18h32 D 1

Une fois l'autorisation enregistrée, la liste des autorisations s'affiche :

Attention, si une icône de Synchro apparaît en rouge, il faut forcer la synchronisation en cliquant sur le bouton indiquant « Non synchronisé » en haut à gauche de l'écran. Si vous n'avez pas de connexion Internet où vous êtes, attendre de retrouver la connexion, puis recommencer une synchronisation.





Création d'une autorisation de pratique journalière

En cliquant sur le bouton d'accès aux détails de l'autorisation, la fenêtre suivante s'ouvre :







Création d'une autorisation de pratique journalière

2. Liste et registre des Tireurs

En cliquant sur le bouton « Liste des autorisations » soit à partir de la page d'accueil, soit du menu, la fenêtre suivante s'ouvre :

	${\cal G}$ Synchronisé 📃	
	Les autorisations	
Bouton de téléchargement du registre annuel au format pdf contenant la liste des autorisations	Information FINIADA Synchro Le 01/07/2020 Image: Constraint of the synchro B C Image: Constraint of the synchro Le 30/06/2020 Image: Constraint of the synchro B C Image: Constraint of the synchro I 18h32 Image: Constraint of the synchro I 18h30 Image: Constraint of the synchro I 18h30 Image: Constraint of the synchro I 17h36 Image: Constraint of the synchro	Boutons de téléchargement du registre quotidien
	B C Télécharger 💿	

Attention, si le nom du tireur est barré, il n'a pas l'autorisation de tirer soit à cause d'un contrôle FINIADA Positif ou en Erreur, soit à cause d'un nombre maximum d'autorisations atteint.

Si une icône de Synchro apparaît en rouge, il faut forcer la synchronisation en cliquant sur le bouton indiquant « Non synchronisé » en haut à gauche de l'écran.